

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE BOURG-EN-LAVAUX

RAPPORT - PREAVIS N^o 7/2012

**Réponse au postulat Florence Gross demandant à la
Municipalité de réétudier l'opportunité d'abonner les
ménages de la Commune de Bourg-en-Lavaux au journal Le
Courrier**

Date proposée pour la séance de
Commission des finances : 2 avril 2012, 20h
Commission ad hoc : à convenir

Maison Jaune, Cully

Case postale 112
Rte de Lausanne 2
1096 Cully

Tél. 021 821.04.04
Fax 021 821.04.00
info@b-e-l.ch

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Dans le postulat déposé lors de la séance du Conseil communal du 20 février 2012, Madame Gross énumère un certain nombre d'arguments justifiant, de son point de vue, un soutien des collectivités publiques à la parution de l'hebdomadaire « Le Courrier ».

Elle invoque notamment :

- La position de chef-lieu de la commune de Bourg-en-Lavaux.
- La couverture régulière par l'hebdomadaire des événements locaux, respectivement l'annonce des manifestations, assurant ainsi une publicité bienvenue à nos sociétés locales.
- Le soutien nécessaire des PME par les pouvoirs publics.
- Un partenariat public-privé.

Finalement, Madame Gross demande à la Municipalité :

1. De justifier sa décision de ne pas abonner la population au « Courrier ».
2. De réétudier l'opportunité d'abonner les ménages de Bourg-en-Lavaux au journal « Le Courrier ».

Rapport de la Municipalité

1. Décision de janvier 2012

Des cinq anciennes communes fusionnées dans Bourg-en-Lavaux, seule Cully avait renoncé à abonner sa population au « Courrier ». Ce n'est donc pas de gaité de cœur, mais bien après mûre réflexion que la Municipalité actuelle, issue des anciennes autorités, a pris la décision de ne pas poursuivre cette politique de soutien à l'hebdomadaire régional.

La décision de ne pas souscrire un abonnement a été prise le 9 janvier 2012, à la suite des démarches suivantes et en tenant compte des réflexions ci-après :

- i. En décembre 2011, la Municipalité a rencontré successivement les représentants du « Régional » et ceux du « Courrier », venus présenter leurs publications respectives, chiffres à l'appui.
- ii. L'équipe de rédaction du « Courrier » a exposé dans quelle mesure il était nécessaire pour elle d'obtenir l'appui des pouvoirs publics, les recettes publicitaires et les abonnements individuels ne suffisant pas à assurer la survie et le développement du journal.
- iii. Suite à la faillite, en été 2011, de l'Imprimerie d'Oron (ancienne détentrice du titre « Le Courrier »), la Municipalité a demandé des assurances quant à la pérennité de la nouvelle formule. Les chiffres présentés ne l'ont cependant pas convaincue. En cas d'un éventuel soutien financier à l'hebdomadaire, elle a estimé qu'il serait indispensable de procéder à un versement trimestriel, afin d'éviter tout risque de gaspillage des deniers publics.
- iv. La Municipalité a mis en place un concept de communication communale au travers de « La Feuille de Bourg-en-Lavaux ». Le montant de CHF 85'000.- inscrit au budget 2012 sous rubrique 110.310.200 couvre la conception éditoriale et graphique du nouveau journal, la publication initialement prévue de 6 numéros, ainsi qu'une réserve pour la publication d'un numéro spécial. L'abonnement de soutien tous-ménages au « Courrier » est de CHF 20.- pour chacun des 2'395 ménages de la commune, soit CHF 47'900.-. Ce montant ne figure pas au budget. Dans ce premier contexte, les synergies possibles entre le Courrier et le journal communal n'apparaissaient pas clairement et il ne semble guère raisonnable de consacrer

- une somme globale de CHF 132'900.- à la communication dans une commune de la taille de la nôtre.
- v. On pourrait cependant considérer le soutien au « Courrier », non pas comme un budget de communication, mais comme un soutien à l'économie locale. Une telle conception se heurte toutefois aux considérations suivantes :
 - a. Distorsion de concurrence.
 - b. Prestations publiques ne répondant pas à un besoin (le nombre d'abonnés sur la commune, tel qu'annoncé par « Le Courrier », ne fait pas apparaître un véritable besoin, puisqu'il correspond à environ 100 ménages sur 2'395).
 - c. Mauvais politique publique, puisque de l'argent public serait investi pour soutenir une presse régionale sans que les pouvoirs publics n'obtiennent en contrepartie un pilotage sur les prestations fournies. On ne saurait par conséquent qualifier un tel engagement de « partenariat public-privé » (PPP). Il s'agirait bien plutôt d'une subvention à fonds perdus.
 - vi. Un soutien est assuré via les annonces officielles communales, toutes publiées dans « Le Courrier ».

2. Réexamen de la question

Suite au dépôt du postulat Gross, la Municipalité a réétudié l'opportunité d'abonner les ménages de Bourg-en-Lavaux au « Courrier ». Pour ce faire, elle a notamment rencontré une nouvelle fois l'équipe de direction du « Courrier ». Des chiffres actualisés ont été présentés par les représentants du « Courrier », et de nouvelles propositions de partenariat ont été explorées.

En bref, relevons qu'aujourd'hui, environ 100 ménages de Bourg-en-Lavaux ont souscrit un abonnement au « Courrier ». Une campagne « agressive » de marketing permettrait, selon les spécialistes, d'atteindre 250 à 300 abonnements au maximum. Or, le « business model » élaboré par « Le Courrier » ne se fonde pas sur l'apport financier du lectorat (difficile et coûteux à acquérir), mais presque uniquement sur le revenu des annonces publicitaires et le soutien financier des collectivités locales.

Le budget 2012 tel que présenté par la rédaction est équilibré, et permet même de dégager un bénéfice (env. CHF 70'000.-), en tenant toutefois compte d'un accroissement des abonnements et du soutien de diverses communes, dont Bourg-en-Lavaux. En d'autres termes, si nous renonçons à l'abonnement tous-ménages, nous mettons en danger l'équilibre du journal. Ce dernier pourrait alors se voir contraint d'augmenter ses tarifs publicitaires afin de compenser la perte de revenus ; dans un tel cas, les annonceurs locaux, qui pour l'instant bénéficient de tarifs très avantageux, pourraient à leur tour être amenés à renoncer à leurs insertions, entraînant « Le Courrier » dans un spirale de difficultés croissantes.

Or, on ne saurait nier que « Le Courrier » et ses 25 correspondants locaux offrent, d'une part un reflet vivant et apprécié de la vie locale, permettant à nos sociétés de mettre en valeur leurs activités, et d'autre part une occasion aux commerces et sociétés locales ou régionales d'insérer des annonces publicitaires à des tarifs avantageux, tout en atteignant un lectorat ciblé. La disparition de ce média serait réellement un appauvrissement de la vie régionale.

C'est d'ailleurs fortes de ces constats que les communes de St-Saphorin, Rivaz, Chexbres, Puidoux, Oron (anciennement 10 communes) et Maraçon ont souscrit un abonnement annuel pour tous leurs ménages.

Sur cette base, notre Municipalité a ensuite cherché une stratégie qui permette de concilier les impératifs apparemment contradictoires que sont :

- i. Le soutien au tissu économique et social local par le biais du « Courrier » et ses 25 correspondants locaux
- ii. La nécessité de veiller à l'économicité de l'argent public investi
- iii. Le besoin d'outils de pilotage en cas d'investissement public

Après discussion, la direction du « Courrier » propose, en échange de la souscription d'un abonnement « tous-ménages » au tarif préférentiel de CHF 20.-/ménage, d'offrir à la Municipalité de Bourg-en-Lavaux les avantages suivants :

- i. 25% de rabais sur le tarif des annonces officielles.
- ii. Possibilité de publier 1 page d'informations communales chaque mois (valeur estimée : CHF 4'800.-/parution).
- iii. Colonne rédactionnelles ouvertes aux autorités municipales dans la mesure des besoins.

D'autre part, dans le cas où votre Conseil accepte la proposition de soutien qui figure ci-après, la Municipalité mettra tout en œuvre pour accompagner la direction du « Courrier » dans une réflexion stratégique (p.ex. développement sur les nouveaux médias sociaux) et l'appuiera dans ses démarches auprès des autres communes du district. Il est en effet indispensable que notre commune joue son rôle de chef-lieu et de lien entre le haut et le bas du district.

Par ailleurs, le municipal en charge de la communication et l'équipe rédactionnelle de « La Feuille de Bourg-en-Lavaux » entreprendront de leur côté une réflexion afin de repenser les synergies entre « Le Courrier » et le journal communal qu'est « La Feuille ».

L'impact de cette politique publique sera réévalué après environ un an, de manière à ce que les autorités en place puissent présenter un rapport sur les résultats obtenus et proposer au Conseil communal la poursuite, ou l'abandon, de ce soutien, tout en ayant donné un temps suffisant au « Courrier » pour faire la preuve du besoin et (re)trouver son lectorat.

Le montant nécessaire au soutien public au journal « Le Courrier » ne figurant pas au budget 2012, et la dépense n'étant ni urgente ni imprévisible, notre autorité soumet à votre conseil, par le biais du présent rapport-préavis, la demande de crédit nécessaire. Il ne nous semble en effet guère raisonnable, si tous les acteurs s'entendent pour reconnaître la nécessité d'un soutien au « Courrier », d'attendre le mois de juin pour démarrer cette nouvelle politique. Le versement aura lieu en quatre tranches, au début de chaque trimestre (rétroactivement pour le premier trimestre 2012).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux,

vu le rapport-préavis n° 7/2012 de la Municipalité, du 26 mars 2012 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 45'200.- pour l'année 2012, afin souscrire un abonnement au « Courrier » pour tous les ménages de la commune de Bourg-en-Lavaux ;**
- 2. de financer ces montants par la trésorerie courante ;**
- 3. de considérer comme réglé le postulat Florence Gross.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Corinne Pilloud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mars 2012.

Délégué de la municipalité : M. Yves Kazemi.